

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-34

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°08-A

DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE
REHABILITATION ET MISE EN
SECURITE DES BATIMENTS
PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
-POISSONNERIE-

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (A)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DES BATIMENTS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES -POISSONNERIE-

Monsieur le maire signale au conseil que dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2017, il convient de présenter des opérations d'investissement en lien direct avec les priorités locales retenues susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier.

A cet effet, il soumet à l'assemblée le projet suivant ;

Le marché aux poissons de Baillargent est une structure construite dans les années 90 et dédiée à la vente des produits de la mer des marins-pêcheurs de la côte sous le vent.

Cette espace situé en bordure de littoral a subi les effets de l'érosion maritime dégradant ainsi l'ensemble des éléments notamment du bâti métallique.

De plus, nombreux ont été les actes d'incivilité et de vandalisme de cet espace consacré au développement économique, social et touristique du territoire.

Des travaux de réhabilitation et de sécurisation de la structure ont été engagés. Toutefois, il convient de poursuivre cette modernisation afin de mettre à disposition des pêcheurs, un outil performant.

Le coût des dépenses s'établit à **521 073.00 € HT**

Le plan de financement établi comme suit ;

Aides publiques :

Etat - DETR 2017 (80 %) 416 858.40 € HT

Autofinancement (Fonds propres) :

Commune (20 %) 104 214.60 € HT

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

1. ADOPTE le projet proposé pour un montant HT de **521 073.00 €**,
2. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
3. AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de **416 858.40 €** au titre de la **DETR 2017**

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.



POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-25

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°08-B

DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE
REHABILITATION ET MISE EN
SECURITE DES BATIMENTS
PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
MAIRIE ANNEXE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (B)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DES BATIMENTS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES –MAIRIE ANNEXE–

Monsieur le maire signale au conseil que dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2017, il convient de présenter des opérations d'investissement en lien direct avec les priorités locales retenues susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier.

A cet effet, il soumet à l'assemblée le projet suivant ;

La mairie annexe de Pointe-Noire est un bâtiment construit en R+2 ne disposant aujourd'hui que d'un seul accès des niveaux supérieurs par le biais d'un escalier type béton.

Abritant actuellement les services généraux ainsi que certains services à la population, cette construction ne répond pas aux exigences de normes réglementaires d'accessibilité au public en situation de handicap moteur ou à mobilité réduite.

C'est dans un souci de se conformer à la réglementation en vigueur comme le préconise la loi du 11 février 2005 et afin de répondre au mieux aux besoins des administrés que la collectivité a décidé de lancer son programme de réparation et de mise aux normes de ce bâtiment administratif.

Le coût des dépenses s'établit à **330 000.00 € HT**

Le plan de financement établi comme suit ;

Aides publiques :

Etat - DETR 2017 (80 %) 264 000.00 € HT

Autofinancement (Fonds propres) :

Commune (20 %) 66 000.00 € HT

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

1. ADOPTE le projet proposé pour un montant HT de **330 000.00 €**,
2. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
3. AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de **264 000.00 €** au titre de la **DETR 2017**

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-26

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°08-C

DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE
REHABILITATION ET MISE EN
SECURITE DES BATIMENTS
PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
MARCHE AUX VIVRES 2^{ème} T

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (C)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DES BATIMENTS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES –MARCHÉ AUX VIVRES 2^{ème} TRANCHE–

Monsieur le maire signale au conseil que dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2017, il convient de présenter des opérations d'investissement en lien direct avec les priorités locales retenues susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier.

A cet effet, il soumet à l'assemblée le projet suivant ;

Le marché aux vivres de la commune vieillissant et en mauvais état, a récemment fait l'objet d'une première tranche de travaux de réhabilitation globale. Toutefois, dans le cadre des nouvelles obligations techniques d'accessibilité des établissements ERP existants ou créés dans un cadre bâti existant et de leurs abords, il convient de poursuivre cette réhabilitation afin de permettre aux maraichers et à la population de profiter de cet espace dans les meilleures conditions d'accès et de sécurité.

C'est donc pour se conformer à la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (dès le 1^{er} janvier 2015) et répondre aux exigences des normes réglementaires du bâtiment, que la commune de Pointe-Noire a décidé de poursuivre les travaux de sécurisation et de mise en conformité du marché aux vivres.

Le coût des dépenses (2 ^{ème} T) s'établit à	163 655.00 € HT
Le plan de financement établi comme suit ;	

Aides publiques :	
Etat - DETR 2017 (80 %)	130 924.00 € HT
Autofinancement (Fonds propres) :	
Commune (20 %)	32 731.00 € HT

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

1. ADOPTE le projet proposé pour un montant HT de **163 655.00 €**,
2. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
3. AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de **130 924.00 €** au titre de la **DETR 2017**

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE
Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-27

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°08-D

DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE
REHABILITATION ET MISE EN
SECURITE DES BATIMENTS
PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
CCAS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian, JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAIIS Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAIIS Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (D)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DES BATIMENTS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES –Centre Communal d'Action Sociale–

Monsieur le maire signale au conseil que dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2017, il convient de présenter des opérations d'investissement en lien direct avec les priorités locales retenues susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier.

A cet effet, il soumet à l'assemblée le projet suivant ;

Les bureaux du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sont installés à l'étage d'un bâtiment communal construit en R + 1 depuis une vingtaine d'années ne disposant pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Aussi, dans le souci de se conformer à la réglementation en vigueur dans ce domaine, la commune va entreprendre des travaux d'aménagements appropriés visant à la mise aux normes de ce bâtiment en matière d'accessibilité aux P.M.R.

Pour cela, une étude de faisabilité a été réalisée par le service technique communal qui a établi une estimation prévisionnelle des travaux en vue de la réalisation du projet.

Le coût des dépenses s'établit à **77 500.00 € HT**

Le plan de financement établi comme suit ;

Aides publiques :

Etat - DETR 2017 (80 %) **62 000.00 € HT**

Autofinancement (Fonds propres) :

Commune (20 %) **15 500.00 € HT**

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

1. ADOPTE le projet proposé pour un montant HT de **77 500.00 €**,
2. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
3. AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de **62 000.00 €** au titre de la **DETR 2017**

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-28

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°08-E

DETR 2017

TRAVAUX DE GROSSES
REPARATIONS DE LA VOIRIE
COMMUNALE

ROUTE DE GRENADE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (E)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2017

TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIERIE COMMUNALE – ROUTE DE GRENADE –

Monsieur le maire signale au conseil que dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2017, il convient de présenter des opérations d'investissement en lien direct avec les priorités locales retenues susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier.

A cet effet, il soumet à l'assemblée le projet suivant ;

Le chemin de Grenade est une route communale située dans la partie nord de la commune reliant la route départementale n° D22 à Morphy à la RN2 traversant le secteur de Trou Caverne. Ce chemin déjà très démonté comporte une bande de circulation d'une voie sur 700 ML rendant difficile et dangereux à certains endroits le croisement des véhicules.

En dehors des riverains, cette route est utilisée comme voie de délestage lors des courses automobiles et de moto se déroulant sur la RN2 dans le secteur de Borromée.

Il est donc plus que nécessaire de poursuivre les travaux d'élargissement et de confortement déjà engagés par la commune sur cette voie afin de répondre aux attentes de la population.

Le coût des dépenses s'établit à **192 300.00 € HT**
Le plan de financement établi comme suit ;

Aides publiques :	
Etat - DETR 2017 (80 %)	153 840.00 € HT
Autofinancement (Fonds propres) :	
Commune (20 %)	38 460.00 € HT

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

1. ADOPTE le projet proposé pour un montant HT de **192 300.00 €**,
2. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
3. AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de **153 840.00 €** au titre de la **DETR 2017**

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°08-F

DETR 2017

TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE
L'ADRESSAGE COMMUNAL

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



2017-29

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (F)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2017

TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE L'ADRESSAGE COMMUNAL

Monsieur le maire signale au conseil que dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2017, il convient de présenter des opérations d'investissement en lien direct avec les priorités locales retenues susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier.

A cet effet, il soumet à l'assemblée le projet suivant ;

La méthode d'identification des voies et des immeubles tendant à faciliter le repérage des voies et des constructions sur la commune nécessite une mise à niveau en lien avec les services de la Poste.

Ainsi, et face à d'importantes difficultés auxquelles est confrontée l'administration communale aujourd'hui pour la localisation de ses contribuables et administrés d'une part et à la distribution du courrier d'autre part, il convient de relancer ce dispositif d'adressage sur l'ensemble du territoire.

Le coût des dépenses s'établit à **106 500.00 € HT**

Le plan de financement établi comme suit ;

Aides publiques :

Etat - DETR 2017 (40 %) **42 600.00 € HT**

Fonds de péréquation de la Poste (40 %) **42 600.00 € HT**

Autofinancement (Fonds propres) :

Commune (20 %) **21 300.00 € HT**

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

1. ADOPTE le projet proposé pour un montant HT de **106 500.00 €**,
2. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
3. AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de **42 600.00 €** au titre de la **DETR 2017**
4. AUTORISE le maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de péréquation de la Poste : **42 600.00 €**

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.



POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-30

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°08-G

DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE
REHABILITATION ET MISE EN
SECURITE DES BATIMENTS
PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

ABRIS BUS PLACE DE L'EGLISE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (G)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DES BATIMENTS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES –ABRIS BUS PLACE DE L'EGLISE–

Monsieur le maire signale au conseil que dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2017, il convient de présenter des opérations d'investissement en lien direct avec les priorités locales retenues susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier.

A cet effet, il soumet à l'assemblée le projet suivant ;

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

Pour se conformer à cette réglementation sur l'accessibilité des ERP, établissements recevant du public (dès le 1^{er} janvier 2015) et répondre aux exigences des normes réglementaires des IOP (Installations Ouvertes au public), la commune de Pointe-Noire a décidé de lancer des travaux de sécurisation et de mise en conformité de l'abri de bus principal de son centre bourg.

L'opération s'inscrit dans le cadre d'une réhabilitation d'urgence de cet équipement public compte tenu de son état de dégradation.

Le coût des dépenses s'établit à **95 749.00 € HT**
Le plan de financement établi comme suit ;

Aides publiques :	
Etat - DETR 2017 (80 %)	76 599.20 € HT
Autofinancement (Fonds propres) :	
Commune (20 %)	19 149.80 € HT

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

1. ADOPTE le projet proposé pour un montant HT de **95 749.00 €**,
2. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
3. AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de **76 599.20 €** au titre de la **DETR 2017**

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.



POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-31

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°08-H

DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE
REHABILITATION ET MISE EN
SECURITE DES BATIMENTS
PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
CUISINE CENTRALE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (H)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2017

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DES BATIMENTS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES –CUISINE CENTRALE–

Monsieur le maire signale au conseil que dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2017, il convient de présenter des opérations d'investissement en lien direct avec les priorités locales retenues susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier.

A cet effet, il soumet à l'assemblée le projet suivant ;

La cuisine centrale de Pointe noire est en fonction depuis les années 80 et aujourd'hui confrontée à de nombreuses dégradations dues aux aléas climatiques (infiltrations d'eau répétées).

Par ailleurs, pour se conformer à l'évolution de la réglementation en vigueur (normes sanitaires et d'hygiène), garantir la sécurité et améliorer les conditions de travail du personnel, il est plus que nécessaire de procéder à des travaux d'urgences.

Ainsi, le présent projet a pour but la réparation et l'étanchéité de la dalle terrasse vieille de plus de 30 ans, le revêtement de sol, la réfection peinture mur - plafond afin de répondre aux normes exigées, en vigueur et le renouvellement de matériels obsolètes.

Cette opération est devenue urgente compte tenu de l'importance des travaux à réaliser et afin de garantir la sécurité et les normes d'hygiènes.

Le coût des dépenses (2^{ème} T) s'établit à **110 121.25 € HT**
Le plan de financement établi comme suit ;

Aides publiques :

Etat - DETR 2017 (80 %) 88 097.00 € HT

Autofinancement (Fonds propres) :

Commune (20 %) 22 024.25 € HT

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

1. ADOPTE le projet proposé pour un montant HT de **110 121.25 €**,
2. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
3. AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de **88 097.00 €** au titre de la **DETR 2017**

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE


Christian JEAN-CHARLES